

SÉANCE DU 18 MAI 2021

21-05-094

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 11/05/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit mai à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Agnès SEJOURNET pouvoir à Juliette HEURTEBIS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurent KERMABON, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Bilal HALHOUL pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Laurence GARREAU pouvoir à Juliette HEURTEBIS

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DOMAINE PUBLIC

EXONÉRATION DES DROITS DE TERRASSE LIÉS AUX EXTENSIONS

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le catalogue des tarifs de la ville de Libourne en date du 24 juin 2019, ainsi que la délibération n° 19-04-109 du 8 avril 2019 portant création des tarifs du domaine public,

Vu la délibération en date du 4 février portant réglementation des tarifs d'occupation du domaine public de la ville de Libourne à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les terrasses des cafés, hôtels et restaurants,

Considérant la volonté de la ville de Libourne d'accompagner les hôtels, bars et restaurants dans la reprise de leurs activités, en sachant que Libourne sera en fête avec l'organisation de la Confluence et l'accueil du Tour de France au mois de juillet 2021,

Considérant que la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus nécessite la fermeture des bars et restaurants à revoir leur implantation de leur terrasse afin de respecter la distanciation sociale et la nécessité d'installer uniquement 6 personnes par tables à compter de la réouverture, et ce jusqu'au 30 juin 2021, à ce jour.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 mai 2021,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- accepte pour les cafés, hôtels et restaurants la gratuité de toutes les extensions de terrasses du 19 mai au 31 juillet 2021 inclus

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-Préfecture le 26 mai 2021 et de la publication, le Fait à Libourne

26 mai 2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 18 MAI 2021

21-05-095

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 11/05/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit mai à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERITConseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Agnès SEJOURNET pouvoir à Juliette HEURTEBIS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurent KERMABON, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Bilal HALHOUL pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Laurence GARREAU pouvoir à Juliette HEURTEBIS

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DOMAINE PUBLIC

**EXONÉRATION DES DROITS DE PLACE SUR LE DOMAINE PUBLIC POUR LES
COMMERÇANTS EN TEXTILE ET EN PRODUITS MANUFACTURÉS**

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le catalogue des tarifs de la ville de Libourne en date du 24 juin 2019, ainsi que la délibération n° 19-04-109 du 8 avril 2019 portant création des tarifs du domaine public,

Considérant la volonté de la Ville de Libourne de soutenir les commerçants en textiles et produits manufacturés exclus du marché depuis le 4 avril 2021 en raison des mesures liées à la crise sanitaire,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 mai 2021,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné leur avis)

Le Conseil Municipal :

- accepte pour les commerçants en textiles et produits manufacturés
l'exonération de droits de place pour l'occupation du domaine public sur la période du 19 mai
au 20 juin 2021 inclus

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

26 mai 2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne